

Procès-Verbal du conseil municipal du mercredi 27 septembre 2023 à 18h20

Présents : Barnouin Karina, Raineri Gérard, Morales David, Bolle Erick, Dutfoy Guillaume, Reynaud Yohan,

Absents : Poyol Julie, Colin Hubert, Marchwacki Eric.

Secrétaire de séance : Barnouin Karina

Début de séance : 18h20

Validation par les membres du Conseil du compte-rendu de la dernière séance, le 10/8/2023.

1- Création d'un restaurant-commerce :

a. Lot n°1 Gros-Œuvre :

Lors de la précédente séance, les lots 1 et 5 n'avaient pas été validés car les offres étaient supérieures à l'estimation de M. Pierre Roux, architecte. De ce fait, un marché négocié a été lancé par celui-ci. Pour le lot n°1 concernant le gros-œuvre, les deux entreprises initiales ne souhaitent pas se positionner. Une offre a été analysée par l'architecte, celle de la société TAKHI à Camaret pour un montant de 23 640.54 € HT. Si validation de cette offre, le coût du chantier (sans la pergola bioclimatique) serait de 95 155.05€ HT.

M. le Maire demande au conseil de se prononcer sur le lot n°1 concernant l'offre de la société TAKHI pour un montant de 23 640.54€ HT.

Voté à l'unanimité

b. Equipement cuisine et hotte :

Une consultation a été lancée auprès de deux fournisseurs pour équiper la cuisine en matériel professionnel et d'une ventilation.

METRO : Cuisine non posée : 24 874.20€ HT Métro ne fait les ventilations, nous avons pris attache auprès d'un sous-traitant qui ne souhaite pas participer au regard de l'éloignement géographique.

FROID CUISINE INDUSTRIE : cuisine posée 27 682€ HT et ventilation comprise 10 915€ HT, soit 38 597€ HT et après remise commerciale : 37 430€ HT.

M. le Maire propose de retenir l'offre de FROID CUISINE INDUSTRIE, mieux équipée en matériel de cuisine et incluant la pose et la hotte.

Voté à l'unanimité

2- Majoration sur la Taxe d'habitation

Le Maire expose les dispositions de l'article 1407 ter du code général des impôts permettant au conseil municipal de majorer d'un pourcentage compris entre 5% et 60% la part communale de la cotisation de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale due au titre des logements meublés. La commission Finances s'est réunie le 13 septembre 2023 pour évoquer ce thème. Afin de maintenir l'attractivité touristique du village, il convient de ne pas appliquer de majoration. Taux 0%.

Voté à l'unanimité

3- Décisions du Maire :

- Mission d'accompagnement du maître d'ouvrage par le CAUE (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement) de Vaucluse pour l'aménagement de l'espace Rémy Barnier : 3 000€ HT
- Parution annonce légale dans la Presse concernant le marché public : 600€ HT

4- Questions diverses :

Soutien aux victimes du séisme au Maroc, lecture d'un courrier du ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères concernant le fonds d'action extérieure des collectivités territoriales. Il ne sera pas donné suite à cette demande.

M. David MORALES, 2^{ème} adjoint, a pris attache auprès d'Orange pour doter le restaurant scolaire d'un accès internet afin de télétransmettre les réservations des repas. Il doit voir l'opérateur ce jeudi afin d'installer soit une clé 4G soit un répartiteur.

M. Erick BOLLE, conseiller municipal, a préparé un tableau pour expliquer aux villageois l'augmentation de la taxe foncière malgré le maintien des taux communaux.

Le Comité des Fêtes demande si la mairie peut prendre en charge l'achat des moules qui seraient offertes au public en mouclade.

Levée de séance à 18h30.

Le Maire, Gérard RAINERI